



Principes directeurs suivis par le Conseil synodal et les Services généraux; version remaniée 2012 - 2015; approbation

Proposition:

Le Synode approuve les Principes directeurs suivis par le Conseil synodal et les Services généraux (RIE I.D.b.1).

Motifs

Dans le règlement d'organisation des structures et des Services généraux de l'Eglise, l'article 6 porte le titre de «principes directeurs des structures générales» et prévoit à l'alinéa 1 que «le Conseil synodal définit, dans le cadre de principes directeurs, les principes qui régissent la mission et l'orientation des Services généraux pendant la prochaine législature», à présenter au Synode «en même temps que le programme de législature».

Il ne faut pas confondre ce document avec les principes directeurs des Eglises réformées concernant la gestion du personnel, datant du 15 décembre 1999, et incluant les modifications du 12 décembre 2007 (RIE II.J.a.2), qui formulent les principes de la collaboration entre le Conseil synodal en tant qu'employeur et les collaborateurs et les collaboratrices des Services généraux en tant qu'employé(e)s.

Les «Principes directeurs des structures générales» précisent pour leur part l'esprit dans lequel les objectifs fixés par le programme de législature doivent être atteints. Autrement dit, ils expriment la position du Conseil synodal et des Services généraux, en particulier le contexte moral, religieux et spirituel dans lequel ces instances doivent travailler pendant les quatre années à venir.

En tant qu'Eglise nationale, nous ne changeons pas de méthodes de travail ou de principes éthiques tous les deux ans. Au contraire, l'éthique chrétienne guide l'ensemble de nos processus de travail. C'est pourquoi le présent document reprend en grande partie la version précédente des «principes directeurs suivis par le Conseil synodal et les Services généraux» en les adaptant légèrement ou en les complétant selon les besoins.

Comme toute organisation, l'Eglise réformée a sa propre culture, sa propre langue. Les principes directeurs sont rédigés dans une langue concise, et mettent l'accent sur les aspects essentiels des activités de l'Eglise nationale réformée. Ces thèmes sont au

nombre de quatre: être Eglise, la mission de l'Eglise, ce que nous voulons, comment nous agissons.

Le Conseil synodal espère atteindre, avec la collaboration des Services généraux, les objectifs du programme de législature tels qu'ils sont précisés dans ces principes directeurs et demande au Synode de les approuver.

Le Conseil synodal

Annexe: Principes directeurs suivis par le Conseil synodal et les Services généraux